



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/14
30 octobre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS APPROUVÉS
COMPORTANT DES EXIGENCES PARTICULIERES
POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont présenté des rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets suivants, dans les cas où des besoins spécifiques de comptes rendus sont inclus dans les accords, aux fins de leur examen par le Comité exécutif à sa 53^e réunion :

- a) Chine : Élimination accélérée des CFC et des halons en Chine (rapport périodique) (Banque mondiale) ;
- b) Colombie : Plan national d'élimination des substances inscrites à l'annexe A (groupes I et II) (rapport périodique 2006-2007) (PNUD) ;
- c) Mexique : Plan national d'élimination des CFC (rapport périodique 2006-2007) (ONUDI) ;
- d) Mexique : Plan sectoriel pour l'élimination du secteur de production des CFC-11 et CFC-12 (vérification de l'arrêt durable de la production des CFC) (ONUDI).

2. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques à la lumière des propositions de projet initiales, des données SAO communiquées par les gouvernements concernés en application de l'article 7 du Protocole de Montréal, et des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties.

Chine : Élimination accélérée des CFC et des halons en Chine (Banque mondiale)

3. La Banque mondiale présente à la 53^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement chinois, un rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination accélérée des CFC et des halons en Chine en 2007. Le rapport périodique n'est pas joint au présent document mais peut être fourni sur demande.

Données générales

4. Le Comité exécutif a approuvé en 2004 l'élimination accélérée des CFC et des halons en Chine pour un montant total de 10 millions \$US dans le cadre du programme bilatéral des États-Unis d'Amérique. Deux décaissements de 5 millions \$US chacun ont eu lieu en 2004 et en 2005. Le tableau suivant résume les principaux objectifs recherchés par le projet. Toutefois, les montants maximaux autorisés de production et d'importation de CFC inscrits à la ligne 5 de ce tableau ont été revus pour tenir compte de l'approbation en 2005 de la phase II du plan sectoriel d'élimination des CFC.

Tableau 1

Objectifs d'élimination des SAO correspondant à l'accord portant sur le plan d'élimination accélérée (tonnes PAO)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1. Production max. autorisée de CFC	25300	18750	13500	7400	550	550	0

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
2. Consommation max. totale autorisée de CFC	25300	18750	13500	7400	550	550	0
3. Limite max. autorisée de consommation de CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane	10500	9000	7000	400	0		
4. Exportations max. nettes autorisées de CFC *	NL*	NL*	400	200	100	50	0
5. Somme max. autorisée de production et d'importations de CTC	54857	38686	28662	22724	12768	13415	12217
6. Quantité max autorisée de CTC en tant que matière première de CFC	39306	28446	21276	11396	847	847	0
7. Production max. autorisée de halon-1301	2000	2000	1000	1000	1000	1000	0
8. Somme max. autorisée de production et d'exportations de halon-1301	1500	1500	1000	1000	1000	1000	0
9. Exportations max. autorisées nettes de halon-1301	NL*	NL*	200	200	100	100	0

*NL = Non limitées. Le Comité exécutif a confirmé que les exportations destinées aux utilisations autorisées par les Parties vers des pays non visés à l'article 5 ne doivent pas être réglementées par les valeurs limites du présent accord.

Description du projet

5. Cette présentation met à jour chacun des plans sectoriels en cours en Chine pour la période 2004-2007 sur la base des résultats de la vérification réalisée de manière indépendante pour chacun.

Tableau 2

Plans sectoriels en Chine	Agence d'exécution
1. Plan sectoriel pour la production de CFC	Banque mondiale
2. Plan sectoriel pour les halons	Banque mondiale
3. Plan sectoriel pour la mousse (CFC-11)	Banque mondiale
4. Plan sectoriel pour le CTC et les agents de transformation (phase I)	Banque mondiale
5. Plan sectoriel pour la production de TCA	Banque mondiale
6. Plan sectoriel pour le tabac (CFC-11)	ONUDI
7. Plan sectoriel pour l'entretien de l'équipement de réfrigération (CFC)	ONUDI
8. Plan sectoriel pour les solvants (CFC-11)	PNUD
9. Plan sectoriel pour le CTC et les agents de transformation (phase II)	Banque mondiale

6. Cette présentation comprend également le programme de travail proposé pour 2008 pour chacun de ces secteurs. Même s'il n'est pas nécessaire d'en répéter ici aucun, puisqu'ils ont été présentés séparément au Comité exécutif dans le cadre des programmes annuels de travail pour

chacun des plans sectoriels, il est utile de présenter brièvement le travail qui a été effectué dans le domaine du contrôle des importations et des exportations grâce à ce projet.

7. Un nouvel instrument législatif, le Règlement national sur les SAO, est en préparation et contient deux chapitres traitant de la gestion des importations et des exportations de SAO ainsi que des sanctions. Lorsqu'il sera publié et entrera en vigueur, il renforcera considérablement la législation capable de lutter contre le commerce illégal. En application du schéma directeur actuel, les importations de CFC sont interdites depuis 2006 sauf pour leur utilisation dans la fabrication des inhalateurs à doseur, et les droits d'exportation de CFC sont exclusivement limités aux cinq producteurs de CFC.

8. En avril 2006, SEPA a effectué une inspection des principaux ports de Chang-Hai et de Ningbo, et s'est rendu chez les négociants de CFC de cette région en compagnie de l'Administration générale des douanes et du Ministère du commerce. La coordination avec les autorités locales et centrales chargées de la gestion des SAO a été renforcée. Au mois d'août 2006, un voyage d'études a été organisé pour les agents des douanes, les employés du ministère et de SEPA aux États-Unis d'Amérique, au Canada et au Mexique afin qu'ils connaissent mieux la gestion des importations et exportations de SAO dans ces pays.

9. Un réseau Internet pour les importations et les exportations a été créé avec SEPA, service responsable de l'approbation des demandes d'autorisations de SAO, et le service chargé de la délivrance des permis de SAO du Ministère du commerce. Grâce à cette mise en réseau, les données réelles relatives aux importations (uniquement pour les inhalateurs à doseur) et aux exportations peuvent être surveillées en ligne.

10. En juillet 2006, un atelier a été organisé dans la ville de Wuxi à l'intention des agents des douanes chargés de lutter contre le commerce illégal des SAO avec la participation d'experts du PNUD, du PNUE, de l'*Environmental Investigation Agency (EIA)*, des douanes thaïlandaises et d'experts chinois. Les responsables de l'Agence et des douanes thaïlandaises ont présenté les compétences d'ordre pratique nécessaires pour détecter le commerce illégal, et l'expert chimiste national a fourni des informations spécifiques concernant les produits chimiques. Deux ateliers semblables ont eu lieu dans la ville de Zhuhai et dans la province de Guangdong en octobre 2006, et à Zhang Jiajie, dans la province du Hunan en avril 2007. En outre, 50 produits permettant d'identifier les CFC ont été livrés à certains postes de douanes importants.

11. En février 2006, le directeur de l'administration des douanes chinoises a proposé de lancer l'initiative « Réparer le trou du ciel » à la réunion des directeurs des administrations des douanes des pays d'Asie et du Pacifique. Cette proposition a été acceptée par 24 autres membres des administrations des douanes dans les régions d'Asie. Le but de cette action est de s'opposer à la contrebande de SAO et de déchets associés. Un mécanisme de coordination a été mis en place sur la base de la plate-forme existante – le BRLR (Bureau régional de liaison chargé du renseignement de l'Organisation mondiale des douanes). Cette action a été lancée en septembre 2006 en Chine pour prendre fin le 30 juin 2007, période pendant laquelle six cas de commerce illégal ont été interceptés.

12. Par l'intermédiaire du PNUE, la Chine a fourni des renseignements sur les importateurs et exportateurs de SAO inscrits en Chine aux autres UNO de la région. En échange, la Chine a

reçu des informations semblables en provenance d'autres pays et a examiné à nouveau les demandes d'exportations sur la base de ces informations.

13. Les travaux de la seconde moitié de 2007 et de l'année 2008 comprendront les éléments suivants :

- a) Étude et applications des mesures générales : possibilité d'une gestion des importations et exportations de HCFC, et intégration de certains mélanges principaux de HCFC dans la gestion des autorisations ;
- b) Renforcement des capacités : Organisation d'un atelier pour les services du Ministère du commerce chargés de délivrer les autorisations dans les principales régions ; examen des sanctions prononcées à l'encontre des sociétés qui se sont engagées dans le commerce illégal. Organisation d'un atelier de formation destiné aux entreprises d'import/export traitant des politique générales, de la procédure d'application et autres questions connexes ;
- c) Continuer le renforcement de la collaboration internationale ou régionale.

Observations du Secrétariat

14. Le rapport périodique de 2007 indiquant les résultats du plan d'élimination accélérée est très instructif, notamment en ce qui concerne la gestion des importations et des exportations de SAO, et les efforts déployés pour lutter contre le commerce illégal. La Chine devrait être encouragée à poursuivre ses efforts, une fois que ce pays aura achevé avec de l'avance l'élimination des CFC et des halons, afin de surveiller étroitement l'importation et l'exportation des SAO, le commerce illégal et la production de SAO, apportant ainsi une contribution à la réalisation des objectifs de conformité dans la région et dans le monde.

Recommandations de Secrétariat

15. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique de 2007 relatif au plan d'élimination accélérée, et encourage la Chine, une fois qu'elle aura achevé avec de l'avance l'élimination des CFC et des halons, à poursuivre ses efforts visant à surveiller étroitement l'importation et l'exportation des SAO, ainsi que le commerce illégal et la production de SAO, apportant ainsi une contribution à la réalisation des objectifs de conformité dans la région et dans le monde.

Colombie : Plan national d'élimination des substances inscrites à l'annexe A (groupes I et II) (PNUD)

16. Le plan national d'élimination des CFC a été approuvé par le Comité exécutif à sa 41^e réunion. En vertu de ce plan, le Gouvernement colombien s'est engagé à éliminer tous les CFC et les halons d'ici au 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a approuvé en principe 4,5 millions \$US pour la mise en œuvre de ce plan. Le Comité exécutif a déjà approuvé les deux tranches de financement à ses 41^e et 47^e réunions.

Rapport périodique

17. Plusieurs résultats ont déjà été obtenus pendant le programme de travail de 2006-2007 du plan national colombien, notamment : distribution de diplômes à environ 5 000 techniciens de l'entretien de l'équipement de réfrigération, fourniture d'un équipement et de matériel de formation à 40 centres industriels de formation, distribution de l'équipement de récupération et de recyclage à environ 230 ateliers d'entretien, et acquisition et distribution de machines de mousse pour le secteur manufacturier commercial. En outre, plusieurs activités d'information et de sensibilisation ont été mises en route et de nouvelles réglementations sur les SAO et les équipements utilisant les SAO ont été élaborées.

18. L'élément du projet portant sur la banque de halons a été réorganisé afin de faire face à l'élimination des stocks actuels de halons en encourageant les échanges avec les banques de halons déjà installées dans la région. Les utilisateurs finals et les fournisseurs de halons ont conclu qu'il n'était plus nécessaire d'avoir une banque de halons locale étant donné que ces substances ne sont plus utilisées dans les systèmes de lutte contre l'incendie. D'autres substances remplacent en grande partie les halons dans le pays.

Ventilation du budget approuvé du projet

19. La ventilation du budget approuvé du projet (en \$US) est présentée dans le tableau ci-dessous :

Élément du projet	Approuvé	Dépenses*	Solde
Élimination des CFC dans le secteur de fabrication de l'équipement commercial de réfrigération	450 000	297 981	152 019
Programme d'habilitation de techniciens pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de la climatisation	1 338 820	865 193	473 627
Assistance technique pour le cadre juridique	20 000	10 782	9 218
Assistance technique pour l'information et la sensibilisation	80 000	138 468	(58 468)
Programme de gestion des banques de halons	58 000	4 714	53 286
Assistance technique pour la mise en œuvre et la surveillance	200 000	407 658	(207 658)
Total	2 146 820	1 724 796	422 024

* Dépenses prévues jusqu'en décembre 2007

Vérification indépendante

20. En 2007, un contrôle du rapport de vérification de la consommation de 2006 a été entrepris par un vérificateur indépendant qui a conclu que les données de 2006 sur les importations de SAO communiquées par l'Unité technique de l'ozone étaient pleinement fiables, et que la Colombie atteignait les objectifs convenus en matière de consommation intérieure. Le vérificateur a aussi constaté que le système de contrôle des importations et des exportations et le renforcement des institutions sont en grande partie consolidés. La principale recommandation consiste à persévérer dans cette voie.

Deuxième programme de travail

21. A partir de la fin de 2007 et jusqu'à sa date d'achèvement, le programme de travail de la Colombie se concentrera sur le renforcement du plan de gestion de l'équipement de réfrigération en procédant à la qualification des techniciens, en fournissant des instruments de base et un équipement de récupération/recyclage, en effectuant des recherches sur le balayage à l'azote, et en préparant une stratégie pour les frigorigènes à base d'hydrocarbures. Ce plan prévoit également de fournir une assistance et un appui techniques aux principaux utilisateurs finals de SAO et de CFC dans tous les secteurs. Finalement, le programme de travail favorisera la coordination institutionnelle et renforcera les unités de mise en œuvre et de surveillance.

Observations du Secrétariat

22. Le Secrétariat a pris note du rapport périodique complet et bien rédigé sur la mise en œuvre du plan national d'élimination de la Colombie, ainsi que des documents qui l'accompagnent, notamment le rapport de vérification favorable sur la consommation nationale de SAO en Colombie.

23. Le niveau de consommation de 661,7 tonnes PAO de CFC en 2006 communiqué par le gouvernement colombien en application de l'article 7 du Protocole de Montréal est déjà inférieur de 442,4 tonnes PAO au niveau autorisé pour cette année-là, qui était de 1 104,1 tonnes PAO. Pour atteindre le niveau autorisé pour 2007, qui est de 331,2 tonnes PAO, il faudra obtenir une réduction supplémentaire de 330,5 tonnes PAO par rapport à la consommation de 2006. Ceci étant, le Secrétariat a demandé au PNUD s'il pensait que le gouvernement colombien serait en mesure d'atteindre l'objectif pour 2007. Le PNUD a souligné que le système d'autorisation des importations fonctionnait bien et garantira que le niveau autorisé de consommation de CFC sera atteint. On constate également une augmentation de la consommation des frigorigènes non CFC, notamment du HCFC-22, des hydrocarbures et des substituts directs.

24. La mise en œuvre du projet de récupération et recyclage et le composant mousse du sous-secteur de fabrication de l'équipement de réfrigération commercial a été retardé en raison de la complexité de la procédure de livraison qui doit être respectée par le gouvernement colombien. Plusieurs petits ateliers d'entretien de l'équipement qui devaient recevoir un équipement de récupération et recyclage n'ont pas été en mesure de remplir les conditions fixées par le gouvernement et ont dû être retirés du projet. Le Secrétariat a donc demandé une explication au PNUD sur la manière dont ces ateliers d'entretien seraient financés. Le PNUD a précisé que le gouvernement colombien est toujours décidé à trouver aussi une solution à la consommation de CFC par les entreprises plus petites et les techniciens indépendants, en ayant recours à différentes activités, notamment la distribution d'outils de base pour l'entretien en vue d'assurer le respect des bonnes pratiques.

25. Le Secrétariat a également noté que l'on ne s'était pas penché sur l'élaboration de procédures visant à favoriser l'importation de substituts directs non CFC. Sans procédure pour faciliter l'introduction de frigorigènes de substitution directs, la Colombie ne pourra probablement pas atteindre la limite réglementaire pour 2007, ni l'élimination complète d'ici au 1^{er} janvier 2010. Le PNUD a signalé que la promotion des frigorigènes directs ne faisant pas partie de la stratégie présentée dans le plan national d'élimination ; toutefois, dans un passé

récent, on a observé que la consommation des frigorigènes non CFC était en augmentation, de même que celle des HCFC-22 et des agents de réfrigération à base d'hydrocarbures. Ces frigorigènes sont introduits par les mêmes importateurs que les CFC, et les techniciens les utilisent de plus en plus.

Recommandation du Secrétariat

26. Le Comité exécutif souhaitera sans doute prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC de la Colombie relatif à la période 2006-2007.

Mexique : Plan national d'élimination des CFC (ONUDI)

27. Le plan national mexicain d'élimination des CFC a été approuvé par le Comité exécutif à sa 42^e réunion avec un niveau de financement associé de 8 794 500 \$US. Grâce à ce plan, le gouvernement mexicain a l'intention de parvenir à réduire sa consommation de CFC à 3,2 pour cent de sa valeur de référence de 2006, à 1,1 pour cent en 2007, et à l'élimination complète d'ici à la fin de 2009, alors que son niveau de consommation était en 2004 de 4 403 tonnes PAO. Le Comité exécutif a approuvé en principe le montant de 4,5 millions \$US en trois tranches pour la mise en œuvre du plan national. Le Comité exécutif a déjà approuvé toutes les tranches à ses 41^e, 47^e et 51^e réunions.

Rapport périodique

28. Plusieurs activités ont été réalisées en 2006 et pendant les neuf premiers mois de 2007. Ceci comprend la formation de 100 formateurs et de plus de 2 000 techniciens, l'achat de 2 100 boîtes à outils, la distribution des 300 premiers kits, et la mise à niveau de dix centres de formation s'agissant des cours portant sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération. Dix centres de recyclage ont été sélectionnés, la procédure d'appel d'offres pour l'équipement nécessaire est en cours, et la formation du personnel en préparation. Dans le cadre du sous-programme concernant les refroidisseurs, trois appareils de refroidissement ont été remplacés pendant la période en question.

Dépenses et budget restant du projet

29. Le tableau suivant présente le budget approuvé du projet des trois tranches, les dépenses et les fonds restants. L'accord prévoyait seulement les trois tranches déjà approuvées.

Tranches	Fonds approuvés (\$US)	Dépenses (\$US)	Fonds disponibles (\$US)
Tranche 1	3 517 000	3 514 861	2 139
Tranche 2	4 478 000	2 958 966	1 519 034
Tranche 3	299 500	27 756	271 744
Total du projet (tranches 1, 2 et 3)	1801	4087	1710

Vérification indépendante

30. En 2007, une vérification des données relatives à la consommation de 2006 a été entreprise par un vérificateur indépendant. Cette vérification a porté sur les détails de la structure des importations et des exportations, sur la circulation et les responsabilités en matière d'information, et sur les données concernant les importations et les exportations. Le résultat est une consommation négative égale à -508 tonnes PAO de CFC pour 2006, étant donné que les importants stocks nationaux ont été réduits afin de faire face aux utilisations aussi bien qu'aux exportations. La structure de surveillance et de contrôle des CFC s'est avérée très bonne.

Programme annuel de mise en œuvre

31. Les travaux prévus pour 2008 portent notamment sur plusieurs activités liées à la gestion du projet, telles que mesures relatives à la sensibilisation du public, surveillance et vérification de la consommation nationale de CFC, et fonctionnement du bureau de coordination. En même temps, le gouvernement surveillera la mise en œuvre du décret gouvernemental apportant des restrictions aux importations de CFC. Dans le programme de formation des techniciens d'entretien nationaux, 250 ateliers devraient avoir lieu pendant les années 2006 à 2008, ce qui portera le nombre total de techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération à 5 000 d'ici à la fin de 2008. Dans le cadre du programme de récupération et de recyclage, de nouveaux centres de récupération et recyclage seront installés. Le programme de remplacement des refroidisseurs continuera avec la mise en route d'au moins un nouveau projet.

Observations du Secrétariat

32. Le plan national d'élimination mexicain a considérablement avancé au cours de ces dernières années, et semble avoir obtenu d'importantes réductions de l'utilisation des CFC. Étant donné l'importance des stocks provenant de la fermeture du secteur de la production au Mexique, le niveau de la consommation, qui a été négatif en 2006, ne donne pas une idée exacte de l'utilisation des CFC dans les secteurs de la consommation, puisque les importants stocks nationaux ont été mis à contribution. Du point de vue financier, le projet a également bonne tournure puisque 78,4 pour cent des fonds approuvés pour les trois tranches ont été dépensés. Ceci démontre une mise en œuvre rapide qui laisse des réserves financières suffisamment importantes. Le travail entrepris semble bien organisé, exécuté et coordonné. La vérification a été approfondie et apporté la preuve de la détermination du vérificateur.

33. Le plan national d'élimination mexicain a par conséquent rempli toutes les conditions posées dans l'accord liant à ce propos le gouvernement mexicain et le Comité exécutif, puisque la consommation se situe à un niveau bien inférieur à l'objectif fixé. Ce plan d'élimination ne prévoit pas de tranche de financement supplémentaire, mais continuera à faire usage des fonds restants pour le programme annuel de mise en œuvre de 2008 et les futurs programmes annuels de mise en œuvre conformément aux exigences du plan d'élimination national.

Recommandation du Secrétariat

34. Le Comité exécutif souhaitera sans doute prendre note du rapport de vérification et du rapport périodique concernant la mise en œuvre du plan national mexicain d'élimination des CFC, et approuver le programme annuel de mise en œuvre pour 2008.

Mexique : Plan sectoriel pour l'élimination du secteur de production des CFC-11 et CFC-12

35. Le Gouvernement du Mexique a soumis, par l'entremise de l'ONUDI, un rapport sur l'audit technique et financier de l'arrêt de la production de CFC à l'usine Quimobásicos au Mexique.

Historique

36. À sa 40^e réunion en 2003, le Comité exécutif a approuvé en principe un montant total de 31,85 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'Accord sur le secteur de la production de CFC au Mexique, aux termes duquel le Gouvernement du Mexique s'engageait à une double condition : limiter à 22 000 tonnes métriques la production totale de CFC pour la période 2003-2005, tout en respectant le plafond de production permise indiqué dans l'Accord pour chacune de ces trois années. À la suite de l'exécution des programmes de travail annuels 2003 – 2005, le Gouvernement du Mexique, avec l'assistance de l'ONUDI, a mis fin à la production de CFC en août 2005 à l'usine Quimobásicos, remplissant ainsi toutes les conditions de l'Accord avant même la date d'achèvement prévue. L'ONUDI a présenté en 2005 le rapport de vérification de la production de CFC de l'année à la 47^e réunion du Comité exécutif et a reçu la tranche finale de 11,85 millions \$US, ainsi que les coûts d'appui connexes.

37. Le Comité exécutif a demandé au Gouvernement du Mexique et à l'ONUDI de continuer à surveiller l'arrêt de la production de CFC à Quimobásicos durant la période 2006-2009, pour en assurer la pérennité. Les audits futurs devraient se concentrer en particulier sur les points suivants :

- a) Aucune entrée de CTC dans l'usine après la date de clôture de la production de CFC;
- b) Vérification des stocks, des acquisitions et des utilisations de HF pour le HCFC-22;
- c) Vérification de la production aux deux installations de Quimobásicos;
- d) Vérification des stocks de CFC-11 et de CFC-12 en inventaire et de leur réduction au cours des années;
- e) Vérification des normes de consommation de chloroforme et de HF pour la production de HCFC-22;
- f) Changements apportés à l'usine, ajouts et modifications d'équipements; et

- g) Toutes autres vérifications requises pour confirmer la conformité totale.

38. L'ONUDI a entrepris en conséquence un audit technique et financier de l'usine Quimobásicos pour vérifier l'absence de production de CFC en 2006 et s'assurer que l'usine a bien été réaménagée de façon permanente pour la production de HCFC-22.

Audit technique et financier de l'arrêt de la production de CFC à Quimobásicos au Mexique

39. La vérification a eu effectuée les 30 et 31 août 2007 par la société Ess Jay Consultants, qui avait également réalisé les vérifications de 2003 à 2006. L'équipe d'audit, composé d'un consultant technicien et d'un comptable, a suivi la même procédure que pour les vérifications antérieures, mais elle a également cherché des signes et des indices qui pourraient témoigner de l'arrêt permanent de la production de CFC.

40. Les auditeurs ont vérifié les éléments ci-après:

- a) Acquisition par l'usine de produits bruts essentiels tels que le CTC;
- b) Production actuelle des usines 1 et 2 (vérification d'échantillons);
- c) Stocks de produits finis, CFC-11 et CFC-12, et réduction par la vente jusqu'à fin décembre 2006; et
- d) Modifications éventuelles des usines.

41. Les auditeurs ont vérifié qu'il n'y a eu ni achat ni réception de CTC à l'usine après l'arrêt de la production de CFC-11/12. Ils ont reçu copie de la lettre du Gouvernement du Mexique attestant qu'il n'a pas délivré de licence d'importation de CTC à Quimobásicos en 2006.

42. La vérification a confirmé les données de production, de stocks et de ventes de CFC, soumises par l'usine pour la période allant de janvier à décembre 2006, figurant dans le Tableau 1 ci-après. Les usines ne produisent plus que du HCFC-22. Par ailleurs, aucun incident ou occurrence de perte majeure de produits finis n'a été signalé.

43. L'audit a confirmé que l'entreprise a apporté des changements à l'usine 2 pour permettre sa reconversion de la production de CFC-11/CFC-12 à la production de HCFC-22. Les auditeurs ont jugé la modification satisfaisante et ont vérifié que les activités de modification se sont poursuivies jusqu'à la date de l'audit. La vérification sur les lieux a confirmé et trouvé adéquates les mesures prises par le Gouvernement et par l'entreprise en vue de l'arrêt permanent de la production de CFC.

Tableau 1

RÉSUMÉ DE L'AUDIT DE LA PRODUCTION DE CFC-11 ET DE CFC-12

	<u>Objet</u>	<u>Données</u>	<u>Observations</u>
A	Plafond de production maximale convenu pour 2006 (tm)	0	Production arrêtée
B	Production réelle en 2006 (tm)	0	
C	Différence +/- (tm)	0	
D	Production réelle en 2003 & 2004 (tm)	16 738	
E	Production totale en 2003-2005 (tm)	21 939	
F	Production maximale autorisée en 2003-2005 (tm) aux termes de l'Accord (tm)	22 000	(Conforme à l'Accord)
G	Quota non utilisé en 2003-2005 du " Plafond de production maximale convenu " (tm)	61	
H	Stock d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2006 (tm)	3 001	
I	Autres stocks additionnels	0	
J	Stock total d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2006 (tm)	3 001	(H+I)
K	Production brute (tm)	Néant	
L	Remplissage et autres pertes (tm)	31	Les pertes et remplissages sont comptabilisés comme épuisement de stock et modifiés pour réduire le stock de clôture
M	Production nette (tm)	0	Production brute moins pertes (K-L)
N	Ventes nationales (tm)	565	
O	Ventes à l'exportation (tm)	339	
P	Total des ventes incluant les pertes (tm)	935	(N+O +L)
Q	Stock de clôture en décembre 2006 (tm)	2 066	Stock d'ouverture plus production nette moins ventes. (J+M-P)

44. La vérification des CTC a montré que le stock de 48,4 tm de CTC disponible à l'usine a été liquidé par les ventes en juin 2006. Les factures de vente de CTC ont été vérifiées.

Tableau 2

	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Stock de clôture de matériaux bruts de CTC	48,4 tm	0
Stock de clôture de CFC-11	248 tm	120 tm
Stock de clôture de CFC-12	2 753 tm	1 946 tm

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

Observation du Secrétariat

45. L'audit de l'arrêt de la production de CFC a été réalisé par l'ONUDI, comme suite à la décision 47/29 du Comité exécutif et en conformité aux directives approuvées par le Comité exécutif pour la vérification de l'élimination progressive de la production d'ODS. Les résultats ont confirmé qu'il n'y a pas eu de production de CFC par l'usine Quimobásicos après la date d'arrêt en août 2005, et que l'usine est passée à la production de HCFC-22. Les résultats ont également confirmé les mesures prises par le Gouvernement du Mexique pour assurer la permanence de l'arrêt de la production de CFC, notamment la révocation de la licence d'importation émise à l'entreprise pour l'acquisition de CTC, qui est l'une des matières de base clé pour la production de CFC.

Recommandations du Secrétariat

46. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif:
- a) Félicite le Gouvernement du Mexique et l'ONUDI des excellents efforts déployés pour donner suite à la décision 47/29 et réaliser l'audit permettant de confirmer l'arrêt permanent de la production de CFC à Quimobásicos au Mexique; et
 - b) Invite le Gouvernement du Mexique et l'ONUDI à continuer de surveiller l'arrêt de la production de CFC à Quimobásicos durant la période 2008-2009.
